

ment en ce qui concerne le nombre des bills d'initiative parlementaire à présenter au cours d'une session. Si c'est à cela que le député de Cochrane songeait, c'est digne de lui. C'est attirer l'attention sur cette situation. Je sais qu'on s'opposera à la nomination de députés au sein des conseils d'administration de sociétés de la Couronne et la moindre opposition ne viendra pas des sociétés intéressées. On peut s'y attendre. La force d'inertie va jouer. S'y opposeront aussi ceux qui pensent que les idées nouvelles ne peuvent réussir.

On a déjà dit qu'on n'empêche pas un simple député de jouer un rôle au sein des conseils d'administration. De deux choses l'une: ou il serait littéralement écrasé de travail par les gens en place, ou bien il serait une épine dans le flanc de quelqu'un. L'idée qu'il serait utile ou positif de faire de telles nominations ne les a pas encore pénétrés. En Ontario, on s'est servi efficacement de cette méthode. Je me suis entretenu avec un bon nombre de députés des deux côtés de la Chambre et avec ceux qui ont été administrateurs de ces sociétés. Selon moi, c'est un moyen utile, qui permet de créer un pont entre les représentants élus au Parlement et les sociétés de la Couronne. Cela laisse un certain degré d'autonomie qui n'est pas incompatible avec le processus électoral.

Certains députés prétendent que la relation entre le simple député et le gouvernement serait anormale, que le député se trouverait dans une situation impossible, que ses fonctions seraient trop lourdes, et ainsi de suite. Ils ignorent ce qui se fait en Ontario, une expérience qu'il faudrait étudier attentivement. Les honorables représentants auront peut-être 38 occasions d'étudier la question de savoir si un député devrait faire partie des conseils d'administration des 38 sociétés de la Couronne qu'on a énumérées. J'espère que les députés s'enquerront des moyens à la disposition du Parlement pour accroître la responsabilité du secteur des sociétés de l'État à l'endroit de la Chambre.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Étant donné qu'il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil. La séance reprendra à huit heures.

(La séance est levée à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Francis: Monsieur l'Orateur, avant la suspension de la séance à 6 heures, j'étais en train d'évoquer la question de la responsabilité de ce secteur du service public généralement connu sous le nom de sociétés de la Couronne et d'agences. J'ai fait remarquer que ce secteur employait plus de 200,000 personnes et qu'en ce qui concerne ses activités, le degré de responsabilité devant le Parlement variait énormément aux points de vue du régime du personnel, des conditions d'engagements, des droits à l'avancement et du régime en vigueur quant à la négociation collective.

J'ai également fait remarquer, monsieur l'Orateur, que certaines de ces sociétés de la Couronne et agences

[M. Francis.]

avaient pris à présent une ampleur telle qu'elles ne sont plus guère ou plus du tout soumises à un contrôle parlementaire de leurs activités. A titre d'exemple, j'ai évoqué le problème qui se pose dans le domaine des sciences. Le comité de la politique scientifique de l'autre endroit a fait remarquer que, dans un cas particulier, on avait dépensé quelques centaines de millions de dollars avant d'avoir étudié sérieusement et suffisamment les priorités et les objectifs nationaux.

J'ai également manifesté mon inquiétude vis-à-vis de la déclaration du président de la société de la Couronne, à savoir qu'il n'était pas responsable au ministre, mais au Parlement, par l'intermédiaire du ministre, se réclamant par là,—avec d'assez bonnes raisons juridiques, à mon avis—d'un statut semblable à celui de l'auditeur général. La différence, dans le cas de l'auditeur général, tient au fait qu'il existe un comité permanent de la Chambre chargé de surveiller son activité. En ce qui concerne le commissaire de la Commission de la Fonction publique, il n'existe aucun contrôle semblable.

J'ai également fait remarquer que la Commission de la capitale nationale semblait connaître le même genre de difficultés. Je vois qu'on a récemment mis le ministre sans portefeuille (M. Andras), connu sous le nom de ministre du logement et des affaires urbaines, à la tête de ce secteur. Je lui fais confiance pour entreprendre, entre autres, une révision du programme de la Commission de la capitale nationale. Ceux parmi nous qui l'ont regardé agir ont apprécié les idées nouvelles, la force et la vigueur accrue qui ont suivi les nominations de l'an dernier. Nous attendons les prochaines décisions pour la construction d'un nouveau pont à Hull; tous les gens de la région l'attendent avec impatience. Nous savons combien il est nécessaire.

Nous demandons seulement que des consultations aient lieu entre les autorités municipales de chaque côté qui ont la responsabilité d'assurer les voies d'accès. C'est un programme très important quand on considère la planification qui se fait depuis de nombreuses années et les rapports auxquels le gouvernement fédéral a collaboré et consenti au cours des années passées. Nous avons maintenant constaté que l'on admettait la nécessité d'apporter des changements. Je crois que ces propositions ont beaucoup de mérite. Nous demandons seulement que des consultations préalables et suffisantes soient engagées en temps et lieu.

En outre, monsieur l'Orateur, j'espère que la suggestion approuvée en d'autres temps et en d'autres lieux, à savoir qu'il devrait y avoir un comité conjoint de la Chambre et de l'autre endroit pour revoir les travaux de la Commission de la capitale nationale dans ce domaine, sera étudiée sans tarder par le gouvernement. J'espère sincèrement, en tant que représentant d'Ottawa-Ouest, que parmi les points qui seront étudiés avec profit par ce comité, figurent entre autres les recommandations contenues dans le volume V du rapport de la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme, où des accusations très graves ont été portées contre l'administration de la capitale nationale, la ville d'Ottawa.

J'espère qu'un comité de ce genre examinera ces recommandations et que la ville et d'autres groupes, qui estiment avoir été attaqués de façon injustifiable dans ce rapport—lequel est d'un ton totalement différent de celui